

Depuis 1986, notre action est un facteur de cohésion sociale, une démarche citoyenne visant à donner à chacun le moyen d'agir et de résoudre les conflits du quotidien.

## ACCÈS AU DROIT

*Connaître vos droits et obligations et être orienté dans vos démarches*

5.000 entretiens individualisés par an.  
Les points d'Accès au Droit AMELY sont labellisés CDAD

## MÉDIATION

*Rechercher une issue à un conflit sans aller en justice*

700 dossiers examinés annuellement.  
Des permanences hebdomadaires pour une prise en charge rapide.

# Un conflit ?

Voisins  
Copropriétaires

Locataires  
Bailleurs

Relations  
familiales

Consommateurs  
Professionnels

Employeurs  
Collègues

Associations

Administrations

*Rencontrez nos équipes sans délai*

## Permanences juridiques

Un juriste professionnel qualifié vous reçoit et vous informe sur vos droits. Il vous oriente gratuitement vers les démarches à suivre.

*Les coordonnées et heures d'ouverture de nos permanences les plus proches de votre domicile sont consultables sur [www.amely.org](http://www.amely.org)*

## Permanences de médiation

Pour une résolution amiable de votre conflit deux médiateurs vous rencontrent individuellement avant de prendre contact avec l'autre partie. Ils organisent une ou plusieurs rencontres afin de trouver une issue au conflit.

*« Les médiateurs sont à l'écoute de vos attentes et garants du bon déroulement des entretiens. »*



ÉCOUTE

CONFIDENTIALITÉ

IMPARTIALITÉ

